

207/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Chantal COLLÉOU ; Sonia FLOCH ; Jean-Hervé GOARNISSON ; Annick LE GALL ; Florent LE HERVÉ ; Rémy LE MEUR ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Cyrielle MOY ; Françoise NORMAND ; Hervé TILLY ; Paul UGUEN

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2023

**Objet : Dissolution du budget lotissement Hent ar Stoup et reprise du résultat 2023 au budget principal 2024**

Considérant que le budget annexe « Lotissement » a été ouvert pour couvrir l'opération de lotissement situé Hent ar Stoup,  
Considérant que cette opération est close et que ce budget n'a donc plus lieu d'exister,

Monsieur le Maire propose la dissolution au 31 décembre 2023 du budget annexe « Lotissement », pour lequel un budget primitif 2023 a été établi, de reprendre le résultat présent au compte administratif « Lotissement » 2023 au budget principal 2024, d'autoriser le Trésorier municipal à passer l'ensemble des écritures comptables nécessaires à la clôture de ce budget.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la dissolution au 31 décembre 2023 du budget annexe « Lotissement », pour lequel un budget primitif 2023 a été établi, autorise la reprise du résultat du compte administratif « Lotissement » 2023 au budget principal 2024, autorise le Trésorier municipal à passer l'ensemble des écritures comptables nécessaires à la clôture de ce budget.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Éric CLOAREC